



le **BIMI**

Mensuel syndical de l'Union Départementale CGT 93 • N° 869 • décembre 2018 • 1.50 euro

FONCTION PUBLIQUE

la
cgt

1^{ère}

ORGANISATION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE !

INFO LUTTES

- Rassemblement de lutte à Villemomble le 13/12.
- CIGMA IDF : la grève fait grimper les salaires !

POLITIQUE REVENDICATIVE

- Annonces du Président Macron : de la poudre de perlinpinpin.
- JO 2024 : la CGT à l'initiative !
- Décrétons l'urgence sociale
- Pétition : nos besoins doivent être entendus.

DOSSIER

- élections dans la Fonction Publique : la CGT 1^{ère} organisation syndicale.

VIE SYNDICALE

- La Formation Syndicale

à partir de
5€
/mois

L'actu sociale et juridique des militants

ABONNEZ-VOUS !



Bulletin d'abonnement

Syndicat / société (si nécessaire à l'expédition)
 Nom Prénom
 N° Rue
 Code postal Ville
 Fédération ou branche professionnelle
 Tél. Année de naissance
 Courriel

Abonnement NVO : 5 € / mois ou 60 € / an

Le magazine papier (10 numéros par an) et web + Hors-série VO Impôts, le guide fiscal + l'actualité sociale en illimité sur nvo.fr

Abonnement intégral NVO + RPDS-NVO Droits : 12 € / mois ou 144 € / an

L'abonnement NVO + l'abonnement Revue Pratique de Droit Social - RPDS papier (11 numéros par an) et web + l'actualité juridique en illimité sur nvodroits.fr + le droit du travail, le droit des élus et mandatés, le droit au quotidien en accès abonné sur droits.nvo.fr

Payable

Par chèque à l'ordre de la Vie Ouvrière N° chèque
 Banque
 Par prélèvement automatique en :
 2 fois, prélèvement semestriel 12 fois, prélèvement mensuel
 Merci de remplir l'autorisation ci-contre, de dater et signer l'autorisation de prélèvement et de joindre votre RIB - Je souhaite recevoir une facture Oui Non

Offre valable jusqu'au 31/12/2017. Au-delà, nous consulter.

Autorisation de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Nouvelle SA la Vie Ouvrière à envoyer des instructions que vous avez passée pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Nouvelle SA la Vie Ouvrière

Titulaire du compte

Nom Prénom

N° Rue

Code Postal Ville

IBAN

BIC

Créancier

La Vie Ouvrière 263, rue de Paris, case 600
 93516 Montreuil Cedex - Identifiant SEPA : FR87ZZ632727

Fait le : Signature

Établissement teneur du compte

Nom

Adresse

Code Postal Ville

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les treize mois en cas de prélèvement non autorisé.





le **BIMI**

Nicolas RENARD

Membre du bureau de l'UD CGT 93

ÉDITORIAL

L'enfumage de Macron !

L'allocution télévisée du Président Macron avait certainement pour but de circonscrire un mouvement social inédit, prenant de l'ampleur, et défiant quotidiennement le pouvoir en place.

Ce pouvoir, jouant le rôle de pompier pyromane, qui avait opté pour la fermeté et répétait à l'envie qu'il « maintiendrait le cap ». Mais la crainte d'une transformation des colères en convergence d'intérêts et avec des revendications communes a obligé le PRésident à sortir de son silence. Car cette montée des colères n'est que le résultat de trop nombreuses années d'injustice sociale, de suppression d'acquis sociaux, de remise en cause des droits des citoyens et des salariés.

Macron a donc lancé une vaste opération d'enfumage du Peuple ! LeseulreculannoncéparlePrésidentestl'annulationdel'augmentation de la CSG pour les retraités (mais toujours conditionnée au montant de la pension).

Sur le SMIC, Macron joue sur les mots en laissant sous-entendre que le SMIC serait augmenté de 100 €. Faux car le SMIC ne sera augmenté que de 1.8% sans coup de pouce au 1er Janvier. Les 100 € pour les travailleurs payés au SMIC, sans 1 euro à payer par l'employeur, ne sont qu'une anticipation de l'augmentation de la prime d'activité (soumise aux conditions de ressources du foyer et versable par la CAF) déjà prévue dans le budget.

Aucune réponse pour la jeunesse, aucune réponse sur la justice sociale et fiscale, aucune remise en cause du CICE ou rétablissement de l'Impôt Sur la Fortune et bien sur aucune augmentation générale des salaires et pensions et des minimas sociaux alors que cette mesure aurait des effets immédiats pour toutes et tous !

LES GRANDS GAGNANTS DE CE DISCOURS SONT LES ACTIONNAIRES, LE PATRONAT ET LES PLUS RICHES: AUCUNE CONTRIBUTION NE LEUR EST IMPOSÉE

Rien à payer pour le patronat : une prime de fin d'année au bon vouloir du patron et défiscalisée, l'augmentation des salaires compensée par la CSG et les heures supplémentaires désocialisées.

Le cap est gardé sur les réformes engagées de l'assurance chômage, les retraites et la réforme de l'État.

Les annonces Macron se résume ainsi : les salariés ont eu droit à quelques miettes, tandis que les riches n'étaient ni sollicités ni inquiétés. Un parfait discours d'injustice sociale prononcé sur un ton faussement compassionnel.

Dans ce contexte, la place de la CGT comme 1er organisation syndicale dans la fonction publique, confirmée lors du scrutin du 6 décembre, revêt une importance toute particulière. C'est un point d'appui pour contribuer inlassablement à élever le rapport de forces et instaurer l'urgence sociale !



SOMMAIRE

- 03 ● Éditorial.
- 04 ● Rassemblement de lutte à Vilemombre le 13 décembre
- 05 ● CIGMA IDF : la grève fait grimper les salaires !
- 06 ● Décrétons l'urgence sociale
- 07 ● Pétition : nos besoins doivent être entendus, j'agis.
- 08 ● DOSSIER : Elections dans la fonction publique : la CGT 1^{ère} organisation syndicale
- 10 ● Annonce du Président Macron : de la poudre de perlinpinpin
- 12 ● JO 2024 : la CGT à l'initiative !
- 14 ● La formation syndicale.
- 15 ● Indecosa.

Encart : Carte de vœux 2019.

MENTIONS LÉGALES

le **BIMI**

ISSN 7656890 N° CPPAP 0723 S 07940

Imprimé par **PUBLIC IMPRIM** - 20, rue Croix des Vignes - 92230 Gennevilliers
Tel : 01 48 20 69 47 - Fax : 01 47 93 30 70 - www.public-imprim.fr

Directeur de publication: **Hervé Ossant**, Tél : 01 48 96 36 37
Email: contact@cgt93.fr

Tirage à 3150 exemplaires

Ont collaboré à ce numéro:

Christian BOUVIER, Kamel BRAHMI, Hortensia MORA-SÉVÉON, Hervé OSSANT, Nicolas RENARD.

Maquette : UD CGT 93



Rassemblement départemental de lutte devant la permanence de la députée En Marche de Villemomble !

Pour imposer une marche arrière dans les politiques libérales et gagner la justice sociale et la hausse des salaires, l'UD CGT est venue se faire entendre devant les portes de la permanence de la députée Macroniste, Sylvie Charrière. La députée, comme par hasard, était indisponible le jour de la visite des militant.e.s CGT qui avaient pourtant au préalable, pris soin de lui adresser une demande de rendez-vous.

A lors que les questions des salaires, de la précarité, de l'avenir de l'industrie, du développement des services publics et de l'activité économique en territoire pour répondre aux besoins des populations étaient bien souvent au cœur des mobilisations de ces dernières semaines, le pouvoir n'en a pas réellement tenu compte.

Le « grand virage social » du quinquennat Macron, que certains avocats de sa politique ont claironné sur les plateaux médiatiques, n'est en fait qu'un énième enfumage. Des ajustements de façade qui reviennent sur des reculs (CSG) ou anticipent

des mesures déjà décidées (prime d'activité), ne font pas un changement de politique.

Macron maintient son bouclier fiscal pour les riches et perpétue une politique aussi injuste qu'inefficace pour les salariés, les retraités, les jeunes, les privés d'emploi. Pendant ce temps-là le MEDEF demeure tranquille et à l'abri de toutes injonctions politiques fortes pour engager de véritables négociations sur la hausse des salaires dans les branches.

Pour protéger le MEDEF, le Président de la République, a fait preuve d'une réelle inventivité : la hausse du SMIC

« sans qu'il en coûte un euro de plus à l'employeur ». Pour ne pas dire les choses de façon plus simple et plus abrupte au citoyen contribuable : « c'est vous qui allez payer et le MEDEF va continuer à engranger » !

C'est pour porter des réponses qui vont à rebours de cette aggravation des politiques libérales, que la CGT 93 a décidé d'aller à la rencontre des parlementaires En Marche, qui eux ne semblent pas très enthousiastes à cette idée.

Mais ce n'est que partie remise.

LUTTE

GAGNANTE



CIGMA IDF : la grève fait grimper les salaires !

C'est le 20 novembre que démarrait le mouvement de grève des salariés de CIGMA IDF, (entreprise de la plateforme de Roissy sous-traitante de la société de transports Fedex) . La quasi-totalité des effectifs de cette PME était en lutte, puisque 20 salariés sur 22 avaient complètement arrêté le travail. Les motifs de ce mouvement : essentiellement la question des salaires.

Il aura fallu une belle dose de combativité aux salariés pour se faire entendre. Cette grève a duré plus de deux semaines avant de convaincre la direction d'engager des négociations. Deux semaines pour un véritable succès revendicatif.

- ▶ **3 % d'augmentation de leur salaire avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 ;**
- ▶ **2,3 % d'augmentation de leur salaire au 1er janvier 2019 ;**
- ▶ **Une prime exceptionnelle de 500 € ;**
- ▶ **Une prime de reconduction de contrat d'un montant de 500 € (annuellement) ;**
- ▶ **Augmentation des salaires minima d'embauche ;**
- ▶ **Paiement de 80 % des jours de grève.**

Une nouvelle démonstration de l'adage si cher à la CGT : **lutter plus pour gagner plus !**

Décrétons l'urgence sociale !

La CGT lance une campagne nationale sur les salaires, les pensions, l'emploi, la mobilité, la retraite.

Nous sommes toutes et tous concerné-e-s par la diminution du «pouvoir d'achat» depuis plusieurs années. Les pensions de retraite sont bloquées. La valeur du point d'indice des fonctionnaires ne bouge pas. Le SMIC stagne et n'a connu aucun coup de pouce significatif depuis longtemps. Les minimas sociaux ne suffisent plus pour vivre décemment et sont menacés par les exonérations de cotisations sociales offertes au patronat.

Pendant ce temps, toutes les richesses que nous créons profitent à une infime partie. Les bénéfices des entreprises du CAC 40 partent pour plus de la moitié aux actionnaires et très peu de ces bénéfices reviennent dans les caisses de l'État sous forme d'impôt.

Décrétons l'urgence sociale !

Chaque salarié-e est concerné-e et tout le monde ressent la vie qui est de plus en plus chère.

Le salaire, la reconnaissance des qualifications, le partage des richesses, la protection sociale, les inégalités femmes/hommes, les retraites, la mobilité, **sont des questions sur lesquelles la CGT portent de nombreuses revendications qui peuvent rassembler des pans larges du monde du travail.**

La CGT a décidé de lancer une grande campagne de pétition, pour en faire un élément du rapport de force, qui est engagé. Emparons-nous de la pétition et faisons-la signer massivement dès maintenant.



**TOUT AUGMENTE
SAUF LES SALAIRES !**

ÇA SUFFIT !

**+300 € LE SMIC À 1800 €
TOUT DE SUITE !**





NOS BESOINS DOIVENT ÊTRE ENTENDUS J'AGIS

Aspirer à mieux vivre, s'épanouir dans son travail, et après son travail, sont des aspirations légitimes pour tout salarié, jeune, privé d'emploi et retraité.

La garantie de la Sécurité sociale, des retraites et des services publics dépend du niveau des salaires.

Il faut redonner toute sa valeur et sa place au Travail !

La France est dans le top 3 du versement des dividendes aux actionnaires. Il est urgent de redistribuer les richesses créées par le travail aux salariés, jeunes, privés d'emploi et retraités.

POUR LUTTER CONTRE LA VIE CHÈRE, AVEC LA CGT, JE REVENDIQUE :

- **l'augmentation des salaires**, des minima sociaux, du point d'indice des fonctionnaires, des pensions ;
- **la reconnaissance** des qualifications ;
- **l'égalité professionnelle** entre les femmes et les hommes – A travail égal, salaire égal ;
- **des emplois de qualité**, d'améliorer les conditions de travail, de travailler tous, mieux et moins ;
- **une protection sociale de qualité** tout au long de sa vie avec des droits à la retraite à taux plein à 60 ans, moins selon la pénibilité des métiers avec une pension égale à 75 % de mon salaire et en aucun cas inférieure au Smic ;
- **des droits au déplacement** partout et pour tous, avec des transports accessibles et de qualité ;
- **la prise en charge par l'employeur** des trajets domicile/travail.

POUR OBTENIR SATISFACTION, MA VOIX COMPTE :

- **je décide d'AGIR ET de me MOBILISER** pour, ensemble, maintenir nos droits et en gagner de nouveaux, imposer l'ouverture de négociations sur nos revendications et les propositions de la CGT ;
- **je décide de m'ENGAGER** sous diverses formes, et notamment par la grève interprofessionnelle dans les entreprises et les administrations.

NOM	PRÉNOM	LIEU DE TRAVAIL / LIEU DE VIE	SIGNATURE

Elections dans la Fon

La CGT première org

Les résultats, dévoilés mardi 11 décembre, des élections professionnelles dans la fonction publique n'ont pas bouleversé l'équilibre des forces entre les neuf syndicats représentatifs : la CGT est toujours en tête (avec 21,8 % des voix - 1,2 point), suivie par la CFDT (19 %, baisse de 0,3%), Force ouvrière (18,1 %, baisse de 0,5%) et l'Unsa (11,2 % progression de 0,8%). Le scrutin, concernant plus de 5 millions de personnes, s'est étalé sur deux semaines, et s'est achevé le 6 décembre.

Un relatif statu quo qui n'incite pas aux analyses trop définitives.

Plusieurs éléments de ce scrutin donnent cependant quelques enseignements. La participation, d'abord. Elle est en baisse par rapport à 2014, le premier scrutin où tous les agents de la Fonction Publique avaient été appelés à voter tous en même temps. Moins de la moitié des agents publics (49,8 %) ont participé au scrutin, ce qui représente une chute de 3 points. Un signal inquiétant, qui interpelle et questionne l'ensemble du monde syndical.

La plus forte baisse s'est produite dans la fonction publique hospitalière, avec des chiffres alarmants : 44,1 % de participation, contre 50,2 % en 2014. Un chiffre significatif pour un système hospitalier à bout de souffle, qui subit des restrictions budgétaires continues depuis des années, que ne résoudront pas les annonces contenues dans le plan santé du gouvernement. Dans la territoriale cette baisse est de 3,1% alors qu'elle n'est que de -1,5% dans la Fonction publique d'Etat. Ainsi, les agents du ministère de l'Intérieur, notamment la Police, ont voté à 81,9% alors que c'est le 2ème ministère en nombre d'effectifs derrière l'Éducation nationale. La CGT y obtient 2,7%, son plus faible score de toute la Fonction publique.

En Seine-Saint-Denis la CGT est confortée dans sa place de 1^{ère} organisation syndicale du département. Là aussi les équilibres restent globalement inchangés, mais la CGT progresse dans certaines professions.

Dans la fonction publique territoriale : CGT : 38.66%, CFDT : 21.56%, FO : 18.02%, FSU : 8.65%, SUD : 4.57%, UNSA : 3.56%, CFTC : 2.11%, CGC : 0.46%.

La CGT redevient première organisation à Saint-Denis, Noisy-le-Sec et fait marquant, monte pour la première fois une liste à Rosny sous-bois et devient dans le même temps 1er organisation de la ville ! S'agissant des sièges au sein des organismes consultatifs du Centre Interdépartemental de la petite couronne, la CGT garde la première place en siège dans toutes les commissions (CAP, CCP, CT)

Dans la fonction publique Hospitalière (hors APHP) :

La CGT reste la 1ère organisation avec 35,6% des voix (+ 2,6%) devant SUD 28,53% (+ 2%) , CFDT 23,8% (- 5,77%).. La participation sur les 5 hôpitaux est en baisse de 8,5% par rapport à 2014.

Pour l'AP-HP (Jean Verdier/René Muret/Avicenne) SUD arrive en tête avec 46,7%, puis vient la CGT avec 30,5% Fo avec 11,7% et la CFDT avec 11%.

Dans la fonction publique d'Etat.

Education Nationale :

La CGT 93 devient la 3ème organisation syndicale ! Elle progresse de 46% !

ction Publique : rganisation syndicale !

Elle passe de 985 voix à 1 446 soit 461 voix de plus. Dans l'Académie de Créteil la CGT est première organisation chez les professeurs des lycées professionnels avec 41% des suffrages. Chez les enseignants non titulaires elle obtient 50% et pour les assistantes sociales 64,6%. Nationalement la CGT conserve son siège au Comité Technique Ministériel et progresse de 5 000 voix.

Aux Finances Publiques (DDFIP 93) : La CGT redevient 1ère organisation avec +15%. CGT : (44,05%) / Solidaires : (27,04%) / FO : (13,88%) / CFDT/CFTC : (13,25%)

A l'Unité Territoriale de l'inspection du travail la CGT obtient (53,54%) devant Solidaires avec (15,75%)

Ces quelques exemples témoignent de la confiance qu'ont de nouveau accordé à la CGT les salariés du secteur public. A l'heure où nous éditons ces lignes nous n'avons pas encore la totalité des résultats pour peaufiner nos commentaires. Mais une chose est d'ores et déjà acquise : les plans du gouvernement, qui entend toujours présenter au premier trimestre 2019 un projet de loi réformant sérieusement les conditions d'emploi des fonctionnaires avec un objectif de suppressions de 120 000 postes de fonctionnaires, vont trouver de nombreux obstacles CGT.



Annonces du Président Macron :

DE LA POUDRE DE PERLIMPINPIN

La tonalité générale des annonces faites par « le Président des riches » le 10 décembre, pour répondre au mouvement des gilets jaunes reste purement dans une logique libérale. Celle qui favorise les grosses entreprises en maintenant le cap sur la volonté de ne pas permettre un meilleur partage des richesses créées par le travail via la revalorisation du SMIC, des salaires, des pensions de retraite et des minima sociaux.

I. Concernant le nouveau montant du SMIC, qui au final n'est pas une hausse

Il n'y a pas en réalité d'augmentation du SMIC au-delà de l'augmentation légale de 30 €. au 1er janvier. L'augmentation de 100 € correspond à 20 € d'augmentation déjà prévue + 80 € d'augmentation de la prime d'activité (ex. prime pour l'emploi) qui est une prestation sociale sous conditions de ressources financée par le budget de l'Etat pour les salariés ayant un revenu d'activité jusqu'à 1,33 SMIC (1 500 € par mois). Dans son programme, Macron avait prévu une hausse de la prime d'activité de 80 € au cours du quinquennat.

Avec son annonce, Macron ne fait qu'anticiper la hausse prévue avec un surplus de 10 €.

100 € annoncés – 30 € (hausse du SMIC) – 60 € (prime d'activité) = 10 €

Pour information, les employeurs ne versent quasiment plus de cotisations sociales pour un-e salarié-e rémunéré-e au SMIC.

A noter aussi que la prime d'activité n'est pas indexée sur l'inflation et risque donc ne pas augmenter d'ici la fin du quinquennat...Or, l'inflation glissante sur les 12 derniers mois se situe autour de 1,9 %.

Ce qui signifie qu'en moyenne les prix à la consommation progressent de quasiment 2 % avec de fortes disparités en fonction des produits. En effet, les produits de première nécessité ou ceux qui représentent les dépenses incompressibles des ménages progressent encore plus fortement.

II. CSG des retraités uniquement

Pour rappel, la CSG des retraités comporte actuellement 3 tranches, dépendant du revenu fiscal de référence des personnes percevant une pension de retraite. Rappelons que contrairement aux cotisations sociales qui dépendent de la rémunération individuelle de la personne, la CSG des retraités dépend des revenus de l'ensemble du foyer fiscal. Le barème est actuellement le suivant (revenu fiscal de référence annuel pour une personne seule –soit 1 part) :

- Jusqu'à 11 018 €, exonération,
- De 11 019 € à 14 403 € : CSG au taux réduit de 3,8 % (+ 0,5 % de CRDS)
- A partir de 14 404 € : CSG au taux normal de 8,3 % (+ 0,5 % de CRDS)

La proposition du gouvernement consiste à créer une nouvelle tranche au taux de 6,6 % (soit l'ancien taux normal avant l'augmentation de 1,7 % décidée au Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018), ce qui correspondrait a priori à un revenu fiscal de référence de l'ordre de 24 800 € pour une personne seule.

III. Concernant les exonérations des heures supplémentaires

Pour rappel la « désocialisation » des heures supplémentaires était déjà actée, il s'agit donc également de les défiscaliser.

Cette défiscalisation a déjà été mise en œuvre par la loi TEPA, de Sarkozy en 2007. Quel en fut le bilan ?

- Dans certaines branches comme celle de la métallurgie, ces exonérations conduisaient à un

volume d'heures supplémentaires effectuées qui représentait l'équivalent de 20 000 emplois à temps pleins.

• Avec les ordonnances Travail et la Loi El Khomri, les entreprises ont la possibilité d'augmenter de manière substantielle le temps de travail. Dans la métallurgie toujours, le patronat peut établir le contingent d'heures supplémentaires à 220 heures par an ou encore le « plafonner » à 175 heures mais en calculant le temps de travail sur 3 ans. Cette mesure avait prouvé son inefficacité lors du quinquennat de Sarkozy passant du « travailler plus pour gagner plus » au « travailler plus pour gagner moins ».

Pour rappel, un rapport parlementaire avait conclu en 2011 que ce dispositif coûtait en moyenne 4,5 milliards d'euros de manque à « gagner » pour les finances publiques soit 0,23 % du PIB à l'époque pour un gain de 0,15 % du PIB. Ainsi, avec la reprise des anciennes mesures par le Président, il est fort probable que comme lors de sa mise en place il y a quelques années, cette mesure va se substituer aux augmentations de salaires, aux créations d'emplois et va accentuer l'intensification et la dégradation des conditions de travail.

IV. Des milliards d'euros d'aides et de cadeaux fiscaux accordés aux entreprises et aux ménages les plus fortunés

200 milliards chiffres estimés en 2013

+ 20 milliards « Pacte de responsabilité » avec l'introduction du CICE entres autres,
+ 20 milliards en 2019 avec le maintien du CICE et sa « pérennisation en baisse de cotisations sociales pour les employeurs »,
+ 4 milliards de suppression de l'ISF,
= 244 milliards d'euros

Ainsi, d'après les estimations de la CGT les exonérations de cotisations sociales, comme nous les appelons communément, représentent 70 à 85 milliards d'euros par an.

Conclusion :

Ces mesures ne coûteront rien aux entreprises. De plus, aucune nouvelle ressource n'est prévue donc de façon mécanique ces mesures seront en partie au moins financées par l'impôt, et les gros capitaux peuvent toujours dormir tranquille.

Notons aussi que rien n'est dit sur les services publics, la sécurité sociale. Il faut même s'attendre à l'accentuation de la dégradation de la situation puisque les ressources seront largement impactées par ces mesures (défiscalisation, désocialisation,...) Ces mesures confirment le maintien du cap d'une politique économique libérale dont les conséquences néfastes sont dénoncées depuis très longtemps par la CGT. Une pédagogie de la dénonciation et de contreposition qu'il va falloir amplifier.

**LA REGRESSION SOCIALE
SAUCE MACRON**

C'EST NON

JO 2024 : la CGT à l'initiative !

Le collectif CGT « Paris JO 2024 » organise une initiative confédérale sur la thématique « la CGT et les Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris : Plus haut, plus fort pour les droits sociaux ». (Voir flyer ci-joint).

Pourquoi une telle initiative ?

Pour informer et échanger en interne et installer une pleine implication de toute la CGT dans la défense des salarié-e-s lors de la construction d'un événement sportif de portée mondiale socialement responsable et ce, durant la préparation, le déroulement et l'après JO.

Une Charte Sociale contenant 16 engagements a été signée entre les organisations syndicales de salariés et patronales. La CGT a contribué fortement à son élaboration. C'est la première fois qu'un pays organisateur des JO affirme des engagements sociaux de cette nature. Nous pouvons créer un précédent et une référence en France amenant le Comité International Olympique (CIO) à être à l'avenir plus exigeant sur les critères relatifs au droit de l'homme et aux droits sociaux pour les futures villes candidates.

Il y a un véritable enjeu à être présent et actif pour des JO populaires et porteur d'opportunités social, tout en ayant le souci de la défense de certaines valeurs de fraternité et de respect mutuel dans un contexte international marqué par la poussée des nationalismes.

On ne peut ignorer les multiples pressions qui s'exercent pour que les JO se résument à une énorme zone de profit pour quelques groupes internationaux. A coup sûr le patronat cherchera à s'approprier le « parrainage » des jeux.

Sur le plan de l'emploi les estimations actuelles portent sur :

- ▶ 3500 à 5000 emplois sur 5 ans pour la construction des infrastructures.
- ▶ 200 000 emplois liés au JO qui ne seront bien évidemment pas tous pérennes.

L'implication de la CGT est aussi une opportunité pour porter nos revendications en matière d'accès au sport pour tous, y compris au sein des entreprises, et pointer

les contradictions des choix du gouvernement en la matière (voir la réforme de la gouvernance du sport en France, les restrictions budgétaires...).

La journée « JO 2024 : Plus haut, plus fort pour les droits sociaux » aura lieu à la Bourse Nationale du Travail à Montreuil dans le patio Georges Séguy le mercredi 16 janvier 2019.

1) La charte sociale (le matin) :

Les jeux et le droit du travail, avant, pendant et après. Quels emplois pérennes, quelles formations, quelles possibilités pour les populations locales ?

2) Les comités d'entreprise, CSE (le matin) :

un des outils au service du sport pour toutes et tous.

3) Les Jeux Olympiques et paralympiques 2024 (l'après-midi)

- Quel bénéfice pour les salarié-e-s et pour les populations ?
- Quel lien avec la gouvernance du sport ?
- Quel héritage ?

Il s'agit bien de médiatiser les positions et propositions de la CGT pour ne pas laisser le champ libre aux seuls libéraux concernant un événement qui dépasse largement le seul fait sportif.

Notre département est particulièrement concerné par l'organisation des JO 2024 car 80% des infrastructures et des épreuves se dérouleront en Seine-Saint-Denis.

Le débat de l'après-midi permettra d'accueillir et d'échanger avec : Philippe Martinez (SG CGT), Tony Estanguet (Président du COJO1), Anne Hidalgo (Maire de Paris et présidente de la Solidéo2), Stéphane Troussel (Président du Conseil Départementale de la Seine-Saint-Denis), Emmanuelle Assmann (Présidente du Comité paralympique et sportif français).

Pour s'inscrire :

Sur le site www.cgt.fr, bulletin d'inscription + programme
Inscription en ligne : <https://cloud.agoraevent.fr/Site/142704/5782/Event>

La CGT à l'initiative

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL 263, RUE DE PARIS 93100 MONTREUIL

LE 16 JANVIER 2019

DE NOMBREUX INTERVENANTS

PHILIPPE MARTINEZ,
Secrétaire général de la cgt

ANNE HIDALGO,
Maire de Paris,
Présidente de la Solidéo

TONY ESTANGUET,
Président du COJO

STÉPHANE TROUSSEL,
Président du comité
départemental de Seine St Denis

EMMANUELLE ASSMANN,
Présidente du comité national
paralympique Français



BERNARD THIBAUT,
Membre du CA du COJO
et de la Solidéo

AURÉLIE CABIROU,
CE Safran Turbo Méca

CÉLINE SIMON,
Comité central du groupe public
ferroviaire

BRUNO BOTHUA,
FNCSBA

HERVÉ OSSANT,
Direction confédérale de la CGT

Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 à Paris

Une charte sociale pour les salarié-e-s
et un héritage pour les populations

la
cgt

► Stage : « ECO/CSE » du 28 janvier au 1^{er} février 2019

Ce stage se déroulera à l'Union locale de Saint-Denis. Il s'adresse aux élus(es) membres titulaires du Comité d'Entreprise ou du CSE. Objectif général de la formation : à l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité de repérer les indicateurs économiques et sociaux clés de l'entreprise, de lire et interpréter un bilan et un compte d'exploitation.

La demande se fait au titre de l'article L.2315-16 et suivants du Code du Travail. Les coûts pédagogiques pour une entreprise de plus de 250 salariés s'élèvent à 1854,65 € (budget du CSE ou de fonctionnement du CE).

► Stage : « Délégué syndical » du 4 au 5 février 2019

Le rôle des DS s'accroît considérablement avec les ordonnances Macron car elles révisent à la baisse les obligations des employeurs en lui octroyant des possibilités de négociation qui n'existaient pas auparavant. Cette formation vous donnera les outils nécessaires pour mener à bien le mandat de DS et pour faire face à ces nouveaux enjeux.

Le stage se déroule à la Bourse du travail de St Denis.

La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 et suivants du Code du travail.

► Stage : « Secrétaire général de syndicat ou d'UL » du 12 au 14 février 2019

A l'issue de ce stage les stagiaires seront en capacité de définir le rôle et les missions du SG d'un syndicat (ou UL) et de citer au moins 3 facteurs qui contribuent à l'amélioration de leurs activités.

► Stage : « Rédaction d'un tract » du 18 au 19 février 2019

Ce stage se déroulera à la Bourse départementale du travail à Bobigny. Ce stage est ouvert à tous les camarades, **mais une pratique de l'outil informatique (Word) est vivement souhaitée.** **La demande de congé se fait au titre de l'article L.2145-5 du Code du travail**

Merci de renvoyer le coupon d'inscription ci-dessous à l'UD CGT 93, à l'attention du collectif Formation Syndicale, 1 place de la Libération, 93016 Bobigny cédex.

Je m'inscris au stage : « ECO/CSE » du 28 janvier au 1^{er} février 2019 *

Je m'inscris au stage : « Délégué syndical » du 4 au 5 février 2019 *

Je m'inscris au stage : « Secrétaire général... » du 12 au 14 février 2019 *

Je m'inscris au stage : « Rédaction d'un tract » du 18 au 19 février 2019 *

* Cochez la case

Nom Prénom

Adresse Personnelle

Ville CP

☎ 📱

@

Entreprise UL

Mandat Responsabilité Syndicale

Cachet et signature du SG du syndicat ou de l'Union locale :



Les gilets jaunes une colère et des questions

Même si au jour de la parution du BIMl la vague jaune a pris des formes différentes, la manifestation des personnes qui la représentaient a de quoi nous interroger. Qu'en penser, écartelés entre réflexions écologiques, syndicales, sociales ?

Côté écologique, il semble évident que les désagréments de gaz d'échappement, diesel, mais aussi essence et autres combustibles, sont néfastes à notre environnement, à notre santé, à l'avenir de nos progénitures. Mais les mesures prises actuellement sont à l'opposé de celles qui seraient nécessaires pour notre société !

Côté syndical, entre défiance de certains gilets jaunes et revendications parfois communes, les liens sont complexes.

Par contre, côté social, le mal est réel et, tel une grave maladie, ne peut que s'amplifier. L'organisation de notre société fait que des citoyens, par choix ou par obligation, se retrouvent éloignés de leur lieu de travail, de nombreux services et ont un besoin impératif de leur véhicule.

Les causes, diverses, ont pourtant été

identifiées depuis des années :

► des emplois toujours plus précaires et instables qui contraignent à prendre ce que l'on trouve, souvent éloignés du lieu de résidence ;

► des logements toujours plus chers qui poussent nombre de personnes à s'éloigner des villes ;

► un pouvoir d'achat en baisse et des taxes en hausse qui pénalisent fortement les moins aisés et la classe moyenne.

Face à ces difficultés, un gouvernement qui a fait le choix, orientation politique oblige, de privilégier les plus aisés et de taxer légèrement (selon lui) le plus grand nombre ; calcul bénéfique pour les finances publiques mais insupportables pour les défavorisés.

A côté de cela, les mesures sociales régressent ou se font attendre :

► en matière de logement la loi ELAN affaiblit les bailleurs sociaux : elle les contraint à vendre une partie de leur parc et à revoir le montant des loyers ;

► en matière de transport : d'un côté, de nouvelles lignes incluses dans le plan « Grand Paris », sont conçues

pour favoriser les entreprises sans se soucier des besoins réels des citoyens ; de l'autre, des privatisations à venir et des coupes sombres sur différents tronçons de transports en commun qui sanctionnent les usagers.

► Les besoins élémentaires, logement, transport, santé, éducation, n'ont jamais été aussi peu considérés par nos gouvernants !

Comment dans ces conditions supporter davantage de taxes alors que les fortunes et les salaires des plus aisés ne font que s'amplifier, à l'instar de celui de Carlos Ghosn qui représentait environ 1000 SMIC...)

Tant qu'une réelle volonté de résorber les inégalités ne sera pas affichée, les arrangements opérés pour maintenir les orientations du gouvernement actuel conduiront inexorablement à plus de manifestations, plus de révoltes et, au-delà de nos frontières, à des guerres, misères et migrations.

Nous nous inscrivons dans ce mécontentement !

➔ **POUR BIEN SE DÉFENDRE** ←

D'abord mieux connaître ses droits!
Un souci de droit ? de consommation ? faites en nous part

Mail : indecosa@cgt93.fr Tél. : 01 48 96 36 37

PERMANENCES

- ➔ **Bobigny** : UD CGT - 1, place de la Libération - mercredi matin sur RDV - Tel: 01 48 96 36 36
- ➔ **Drancy** : UL CGT - 22 rue de la République - tous les mardis à partir de 14h30 - 06 82 61 23 71
- ➔ **Bondy** : MAIRIE : 2^{ème} et 4^{ème} Lundi après midi sur RDV Tel: 01 48 50 53 00 - MJSP : 1, avenue J. Lebas les 1^{er} et 3^{ème} lundis après midi du mois Tel: 01 71 86 64 30 - UL CGT : 17 rue Jules Guesde - sur RDV Tel: 07 70 93 39 91
- ➔ **Montreuil** : UL CGT - 24, rue de Paris - Le 1^{er} mardi matin du mois - Tel : 01 48 58 21 00
- ➔ **Stains** : UL CGT - 2/8, rue Pierre De Geyter - 1^{er} mercredi du mois Tel: 01 48 26 65 70
- ➔ **La Courneuve** : UL CGT - 26 avenue G. Peri - les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois - Tel: 01 49 92 62 95
- ➔ **Saint-Denis** : UL CGT - 9/11 rue Genin - 1^{er} jeudi du mois - 01 55 84 41 13
- ➔ **Saint-Ouen** : UL CGT - 30, rue Ambroise Croizat - sur RDV - 01 43 11 53 32

santé

Construisons l'avenir ensemble !

**Les mutuelles doivent renforcer leurs liens,
unir leurs forces et fédérer leurs moyens.
Notre avenir passe par une politique
de partenariat, respectueuse de l'identité de chacun.**

Rejoignez-nous.



Les contrats santé proposés par la Macif sont assurés par des mutuelles relevant du Livre II du code de la mutualité et adhérentes à la Mutualité Française ou par des institutions de prévoyance régies par le Livre IX du code de la sécurité sociale.

MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue Pied-de-Fond 79000 Niort.



Essentiel pour moi